

**Mise en œuvre du fonds d'urgence
pour accompagner les exploitations en agriculture biologique en difficulté**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE *MINIMIS* AGRICOLE

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* » agricole, conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par le règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019.

En application de ce règlement modifié, **le montant total des aides de minimis agricoles perçues par une entreprise ne peut excéder un plafond de 20 000 euros sur une période de trois exercices fiscaux consécutifs**. A noter qu'en application de la transparence GAEC (pour les groupements agricoles d'exploitation en commun), chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond de 20 000€ d'aides de minimis agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC total doit compléter sa propre attestation pour présenter une demande d'aide.

EXPLOITATION

Numéro SIRET :

Nom prénom ou raison sociale (si membre d'un groupement ou société agricole) :

.....

Statut juridique de l'exploitation (Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, ...) :

.....

MINIMIS déjà perçus

Les montants (en euros) des différentes **aides de minimis** déjà perçues (ou programmées) au titre des années **2021, 2022 et 2023** doivent être reportés dans le tableau ci-dessous.

	2021	2022	2023
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *			
Prise en charge de cotisations MSA			
Remboursement partiel de la TICPE			
Aide ODARC à l'alimentation animale			
Autre :			
Autre :			
Autre :			
Total annuel			

* Au titre des années 2021 et 2022, le montant du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique dont ont pu bénéficier les exploitations était de à 3 500 euros annuels. Au titre de l'année 2023, il sera de 4 500 euros.

TOTAL GÉNÉRAL SUR LA PÉRIODE (= Total 2021 + Total 2022 + Total 2023)	Euros
--	-------

ENGAGEMENT (Cocher les cases) ET SIGNATURE

Je déclare avoir mentionné sur la présente attestation l'ensemble des aides de minimis agricole reçues au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'aides de minimis au titre d'autres règlements de *minimis* (règlement de *minimis* entreprise, de *minimis* pêche ou de *minimis* SIEG (service d'intérêt économique général)).

Nom et prénom du demandeur légal :	À Le / / 2023
	Signature :